

DIAKHITE MARIAMA
Volontaire Service
civique

Paris le, 09/01/2018

GPDS-MLDS
(Modules de prévention, lutte
contre le décrochage scolaire

Lycée Eugène Hénaff 55 avenue Raspail 93170 Bagnolet

Le décrochage scolaire



ANTICIPER
PREVENIR
REMOBILISER
ORIENTER

Qu'est le GPDS et quel est son objectif ?

(Groupe de prévention du décrochage scolaire)

▶ Le GPDS

Il constitue le dispositif incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Education Nationale au sein de chaque établissement scolaire. Il se veut un dispositif permanent et réactif de veille concertée qui assure véritablement le repérage et la prise en charge de tout jeune présentant des risques de rupture scolaire et déscolarisation

▶ Le GPDS a pour objectifs majeurs de :

- sécuriser les parcours des élèves pour les maintenir dans un parcours de formation diplômant (favoriser la persévérance scolaire)
- prévenir et limiter les sorties prématurées du système éducatif sans qualification et sans diplôme ; réduire l'absentéisme.

QUELLES SONT SES ACTIONS ?

- ▶ Identifier, recenser et prendre en charge l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes ou/et en situation de rupture scolaire
- ▶ Proposer un relais aux équipes pédagogiques parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle
- ▶ Faciliter le retour en formation des jeunes dans le cadre des réseaux FOQUALE Formation Qualification Emploi de l'éducation nationale]

Les publics concernés

- ▶ **Tout élève de l'établissement est concerné et plus particulièrement**
 - ❑ Les élèves rencontrant des difficultés d'intégration et d'adaptation scolaire pouvant les conduire à une déscolarisation
 - ❑ Les élèves en risque ou en situation de décrochage scolaire.

- ▶ **Trois profils d'élèves peuvent être observés :**
 - ❑ Les élèves en risque de décrochage pour lesquels quelques premiers signes doivent alerter les équipes éducatives et inciter à la vigilance.
 - ❑ Les élèves qui manifestent les premiers signes avérés de décrochage et pour lesquels une intervention est requise.
 - ❑ Les élèves pour lesquels le décrochage scolaire est avéré depuis un certain temps, repérés l'année scolaire précédente et depuis la rentrée.

Modalités de mise en œuvre

- ▶ Le GPDS se réunit selon une fréquence déterminée au sein de l'établissement compte tenu des situations spécifiques.
- ▶ Il doit être en relation avec les instances que sont : le CESC, le conseil pédagogique, le conseil de la vie lycéenne, la commission éducative.
- ▶ Il assure et définit :
 - la mise en place d'outils d'identification des élèves, de diagnostic des situations et de suivi des élèves pris en charge.
 - la procédure de recueil et de transmission des informations
 - l'accompagnement à la définition de projets scolaires ou professionnels.
 - l'organisation et suivi du devenir scolaire ou professionnel des élèves sortis récemment de l'établissement.
 - la mise en place et suivi des actions de remédiation et d'accompagnement.
 - La constitution d'un tableau de bord des élèves pris en charge (réponses proposées et décisions prises, résultats observés).

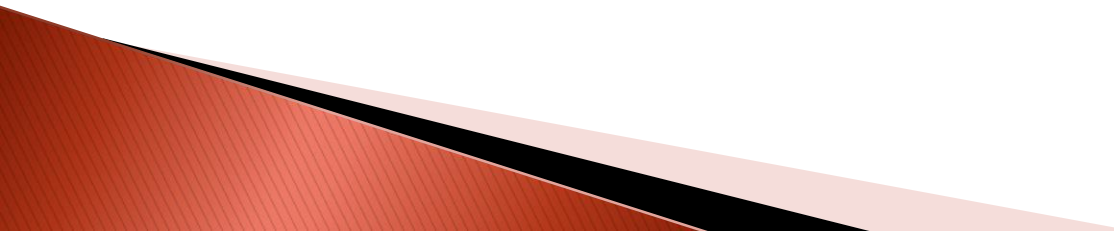
Composition

Animation/Pilotage	Contexte	Membres participants
<p>Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre et du pilotage du GPDS. Il veille également au suivi de la mise en œuvre des actions et préconisations décidées.</p>	<p>Le GPDS est inscrit dans le projet d'établissement. Il constitue un outil majeur de la politique éducative au service de l'ensemble des élèves. Il fait l'objet d'une présentation et des résultats obtenus au conseil d'administration</p>	<p>Toutes les compétences doivent être mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Personnels de direction- Personnels médico-sociaux – CPE, COP, référent décrochage, DDFPT – Enseignants (professeurs principaux)- Coordinateur MLDS (pour expertise)

Types d'actions pouvant être mises en place

- ▶ Travail sur l'estime de soi, le bien-être
- ▶ Aide spécifique dans le cadre de l'accompagnement personnalisé
- ▶ Tutorat – Soutien par les Assistants Pédagogiques
- ▶ Accompagnement personnel à la réflexion sur le projet professionnel et personnel
- ▶ Stages d'observation dans d'autres filières et accompagnement à la réorientation et vers d'autres établissements (l'accompagnement inter-établissements doit être nécessairement mise en place au même titre qu'un retour en scolarité quel que soit le moment de l'année).
- ▶ Aide à la recherche de contrats en alternance

Outils

- ▶ Conduite d'entretien d'explicitation d'accompagnement individuel
 - ▶ Organisation du tutorat
 - ▶ Connaissance du rôle et des contributions possibles de chacun
 - ▶ Connaissance des différents dispositifs existants à destination des élèves absentéistes ou décrocheurs
 - ▶ Fiche de repérage professeur principal
 - ▶ Tableau de suivi des signalements et des prises en charge
- 

MLDS

(Mission de lutte contre le décrochage scolaire)

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) vise à prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation. Depuis juillet 2016, les missions et les compétences des personnels intervenant dans le cadre de la MLDS sont définies par un référentiel national d'activités et de compétences.



Les objectifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire

Prévenir les ruptures :

- ▶ aider à la mise en place de parcours aménagé de la formation initiale (PAFI) ;
- ▶ collaborer à la formation et à la mobilisation des « référents décrochage scolaire » et des « groupes de prévention du décrochage scolaire » (GPDS).

Mobiliser les ressources de proximité :

- ▶ travailler en relation avec de nombreux acteurs locaux mobilisés autour de la formation et de l'insertion des jeunes ;
- ▶ développer de multiples partenariats locaux avec d'autres instances concernées par les enjeux du décrochage scolaire dans le cadre d'alliances éducatives externes : associations, collectivités territoriales, entreprises, services sociaux, de santé, de justice...

Quelques Modules



Le parcours d'information et d'orientation au lycée

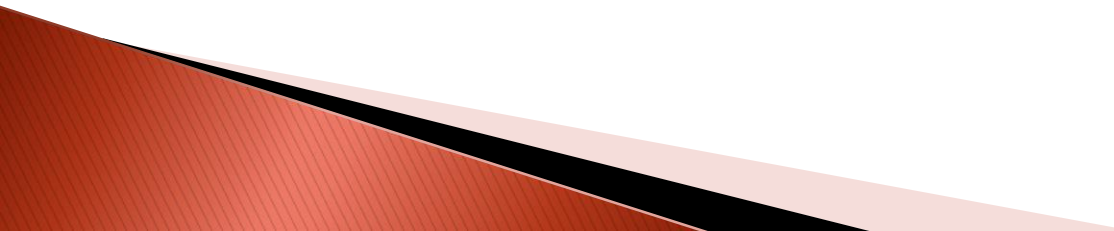
❖ Le parcours d'information et d'orientation au lycée

La formalisation et la valorisation des expériences scolaires et extrascolaires contribuent à renforcer la réflexivité et l'estime de soi du lycéen, nécessaires pour se projeter dans l'avenir.

L'acquisition des compétences liées à l'orientation, telles que les techniques de recherche d'informations sur internet ou la méthodologie de prise de décision, contribuent à la prévention du décrochage scolaire en développant l'autonomie du jeune.

Ainsi, les activités du PDMF et du nouveau parcours d'information et d'orientation peuvent contribuer notamment à l'acquisition de compétences transversales d'ordre, relationnel, personnel...

Objectif

- ▶ Préparer la suite du parcours au lycée
 - ▶ Explorer des secteurs d'activité et les emplois qui leur correspondent à tous niveaux
 - ▶ Etayer son ambition par la construction d'une représentation objectivée de l'enseignement supérieur
 - ▶ Finaliser ses choix, élaborer une stratégie, s'engager dans la réalisation
- 

Contenus de l'activité

- ▶ activités pédagogiques réalisées dans le cadre des enseignements disciplinaires, projets pluridisciplinaires. Actions spécifiques telles que les forums formations, métiers, les visites d'entreprises, les rencontres avec des professionnels, la découverte du portail Admission post bac...

Le PDMF prend appui sur trois axes

- ▶ la découverte des métiers et des organisations
- ▶ la découverte des systèmes de formation
- ▶ l'autoévaluation et la connaissance de soi

Organisation

La programmation sur l'ensemble de la scolarité au lycée est conçue en équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du chef d'établissement, avec le conseil technique du CO-P. Validée en conseil pédagogique, elle s'appuie sur le diagnostic orientation de l'établissement pour fixer des objectifs.

Les activités peuvent être mises en œuvre par tous les enseignants sous la coordination du professeur principal, pendant les heures d'enseignement, de vie de classe, l'accompagnement personnalisé..., avec l'appui du CO-P et du CIO. Pour développer sa réflexivité et ses capacités d'autoévaluation, chaque élève peut conserver des traces de son parcours dans le web-classeur qui le suit pendant toute sa scolarité, et qu'il pourra commenter au cours des entretiens avec le professeur principal, le CO-P, le CPE...

Le tutorat

- ▶ Le principe du tutorat existe dans l'Éducation nationale depuis longtemps, et recouvre des réalités différentes. Il s'agit d'une aide individuelle dans les apprentissages académiques, méthodologiques et dans l'organisation du travail personnel. On peut distinguer deux formes de tutorat :
- ▶ Entre pairs : dans certains collèges, lycées, un élève de niveau avancé accompagne un plus jeune.
- ▶ D'un professionnel vers un jeune :

Objectif

- ▶ préparer et accompagner l'élève vers l'autonomie et la responsabilité
- ▶ aider l'élève à construire son parcours de formation
- ▶ prévenir le décrochage scolaire

Modalités contenus

- ▶ Il s'agit d'une action d'aide individualisée qui prend généralement la forme d'entretiens réguliers et dont la fréquence évolue en fonction des besoins du jeune. Elle nécessite une relation de confiance entre le jeune et l'adulte tuteur.

Le tutorat consiste à :

- ▶ Etre à l'écoute du lycéen
- ▶ L'encourager, lui donner confiance en l'aidant à repérer ses réussites et en acceptant ses erreurs
- ▶ Lui faire trouver les ressources pour progresser
- ▶ Développer ses capacités d'initiative et de prise de décision
- ▶ L'amener à construire progressivement son autonomie